

HEUDREVILLE FLASH JANVIER 2019

6 janvier : ● La Vallée en musique : Thé dansant à La Croix St Leufroy
18 janvier : ● Vœux du Maire – 19h00 Salle polyvalente

Monsieur Le Maire,
Dominique SIMON,
A Le Plaisir De Convier
Tous Les Habitants De La Commune
À La Cérémonie Des Vœux
Suivie D'un Buffet Dînatoire
Vendredi 18 Janvier
À 19h00 Dans La Salle Polyvalente

LA VALLEE EN MUSIQUE

LA VALLEE EN MUSIQUE organise un thé dansant dimanche 6 JANVIER 2019 à 14h30 dans la salle des fêtes de LA CROIX ST LEUFROY

PRIX : 12 €

Réservation : 02.32.67.75.25. ou 06.16.29.72.05.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE

Les enfants atteignant l'âge de 3 ans en 2019 devront être inscrits à l'école. Veuillez vous présenter à la mairie aux heures de permanence avec une pièce d'identité et le livret de famille.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Au 1^{er} janvier de cette année, des modifications sont intervenues dans les modalités d'inscription sur les listes électorales.

Cette évolution est associée à la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) et permanent dont la tenue est confiée à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Ce qui change :

Jusqu'à présent, passé le 31 décembre, il était impossible d'obtenir une carte d'électeur dans sa commune.

Depuis le 1er janvier de cette année, vous avez un délai de trois mois pour faire votre demande :

Pour voter aux prochaines élections européennes du **26 mai 2019**, les inscriptions sont possibles jusqu'au **31 mars 2019**.

Les demandes d'inscriptions sont à faire en ligne sur les sites :
www.demarches.interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr ou auprès du secrétariat de la mairie

Les conditions pour pouvoir voter lors des élections européennes restent inchangées.

Il faut :

- être âgé de 18 ans, au plus tard le 25 mai 2019
- être de nationalité française ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne
- jouir de son droit de vote en France ou dans son pays d'origine, pour les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne
- apporter la preuve de son attaché avec la commune d'inscription

JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)

Si vous avez entre **16 et 25 ans**, la Journée Défense et Citoyenneté (**JDC**) permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après votre recensement militaire (ou "recensement citoyen"), entre votre 16^e et 25^e anniversaire.

Votre participation à la JDC est **obligatoire**, sauf si vous êtes titulaire de la carte d'invalidité à 80% minimum ou si vous êtes atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, sous réserve de justifier d'un certificat médical.

L'organisation de la JDC se fait en ligne sur le site MAJDC.FR où vous pourrez découvrir ce qu'est la JDC, poser toutes vos questions, télécharger votre convocation, modifier la date de votre convocation, demander une exemption et télécharger votre attestation à l'issue de la JDC.

Cette attestation vous sera demandée pour passer vos examens (bac, CAP, permis de conduire, ...) ou vos concours (fonction publique, grandes écoles, ...) ou pour vous engager dans l'armée.

FAIT DIVERS

- Incendie d'une maison rue des Prés du Gord

M. le Maire est joignable au 06.81.97.82.89

Monsieur le Maire, Dominique SIMON,
et son Conseil Municipal
vous présentent leurs meilleurs vœux pour
2019

